



Assemblée générale

Soixante-seizième session

60^e séance plénière

Lundi 28 février 2022, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Shahid (Maldives)

La séance est ouverte à 15 heures.

Point 20 de l'ordre du jour (suite)

Développement durable

Projet de décision (A/76/L.37)

Projet de décision (A/76/L.38)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va se prononcer sur les projets de décision figurant dans les documents A/76/L.37 et A/76/L.38.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de décision A/76/L.37 et le projet de décision A/76/L.38.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision A/76/L.37, intitulé « Participation d'organisations non gouvernementales, d'organisations de la société civile, d'organisations autochtones, d'établissements universitaires, d'acteurs du monde scientifique et du secteur privé et d'organisations philanthropiques à la réunion internationale intitulée « Stockholm+50 : une planète saine pour la prospérité de tous – notre responsabilité, notre chance ».

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de décision A/76/L.37 ?

Le projet de décision A/76/L.37 est adopté (décision 76/554).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision

A/76/L.38, intitulé « Accréditation et participation des organisations intergouvernementales à la réunion internationale intitulée « Stockholm+50 : une planète saine pour la prospérité de toutes et de tous – notre responsabilité, notre chance » et à sa réunion préparatoire ».

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de décision A/76/L.38 ?

Le projet de décision A/76/L.38 est adopté (décision 76/555).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 20 de l'ordre du jour.

Point 23 de l'ordre du jour (suite)

Groupes de pays en situation particulière

a) Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Projet de résolution (A/76/L.39)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/76/L.39.

Je donne la parole à la représentante du Pakistan, qui va présenter le projet de résolution A/76/L.39.

M^{me} Majeed (Pakistan) (*parle en anglais*) : Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, le Pakistan présente le projet de résolution A/76/L.39, intitulé « Nouvelles modalités d'organisation de la cinquième

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés ».

La cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui devait initialement se tenir du 23 au 27 janvier, a été reportée en raison du variant Omicron de la maladie à coronavirus (COVID-19). La situation concernant la pandémie continue de changer, et nous ne savons toujours pas quand une conférence en présentiel pourra être organisée.

Dans le même temps, le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 est arrivé à expiration en 2020, et un vide demeurera jusqu'à l'adoption du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés, qui a déjà été convenu et recommandé pour adoption à la Conférence par le Comité préparatoire.

Par conséquent, après avoir consulté le Groupe des pays les moins avancés et le pays hôte, le Groupe des 77 et la Chine propose, par l'intermédiaire du projet de résolution A/76/L.39, que la Conférence se tienne en deux parties. La première aurait lieu au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, le 17 mars prochain. Elle consisterait en une séance plénière qui se tiendrait de 10 heures à 13 heures, durant laquelle serait notamment examiné le projet de Programme d'action de Doha. La deuxième partie de la Conférence aurait lieu, quant à elle, à Doha, du 5 au 9 mars 2023. Ces modalités permettraient de mettre en œuvre en temps voulu le Programme d'action de Doha en 2022 tout en renforçant l'élan politique l'année suivante, au moment de la tenue de la Conférence en présentiel.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la représentante du Secrétariat.

M^{me} Sharma (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je voudrais donner lecture de l'état des incidences financières ci-après, établi conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, en lien avec le paragraphe 1 du projet de résolution A/76/L.39. La présente déclaration a également été distribuée aux États Membres via le portail e-deleGATE.

Il convient de rappeler que, conformément aux paragraphes 1 et 2 de la résolution 74/232 B, des crédits d'un montant de 158 700 dollars ont été inscrits au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du budget-programme de 2022.

La demande formulée au paragraphe 1 viendrait s'ajouter à la charge de travail existante du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences en 2023 et entraînerait des dépenses supplémentaires d'un montant de 171 500 dollars en 2023. Les prévisions de dépenses détaillées et les hypothèses sur lesquelles elles reposent figurent en annexe à la présente déclaration, disponible sur le portail e-deleGATE.

Par conséquent, l'adoption du projet de résolution A/76/L.39 par l'Assemblée générale entraînerait des dépenses supplémentaires d'un montant estimé à 171 500 dollars au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) à inscrire dans le projet de budget-programme pour 2023 que l'Assemblée générale examinera à sa soixante-dix-septième session.

Il sera rendu compte dans le rapport sur l'exécution du budget de 2022, qui sera soumis à l'Assemblée générale à sa soixante-dix-huitième session, des ressources non dépensées d'un montant de 98 300 dollars sur le montant qui ont été approuvés au titre du budget pour 2022 et qui doivent être restituées.

Cet état des incidences financières et son annexe ont été publiés sur le portail e-deleGATE.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant passer à l'examen du projet de résolution A/76/L.39.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/76/L.39, intitulé « Nouvelles modalités d'organisation de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés ».

Je donne la parole à la représentante du Secrétariat.

M^{me} Sharma (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que depuis le dépôt du projet de résolution, outre les pays énumérés dans le document publié sous la cote A/76/L.39, le Canada s'en est porté coauteur.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/76/L.39 ?

Le projet de résolution A/76/L.39 est adopté (résolution 76/251).

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole au titre des explications de position après le vote, je rappelle que la durée des explications est limitée

à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M^{me} Chimbiri Molande (Malawi) (*parle en anglais*) : Au nom du Groupe des pays les moins avancés, je tiens à remercier tous les États Membres de l'Assemblée générale d'avoir adopté par consensus la résolution 76/251 sur la reprogrammation de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Cela va permettre de préparer efficacement les deux parties de cette cinquième conférence sur les pays les moins avancés. Comme l'Assemblée le sait, la période de mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 a pris fin en 2020. Il est donc urgent d'adopter un nouveau programme d'action et d'en lancer la mise en œuvre.

Nous attendons avec un vif intérêt la première partie de la Conférence, qui se tiendra le 17 mars prochain, aux fins de l'adoption du Programme d'action de Doha pour la décennie 2022-2031. Nous remercions tous les membres de leur appui et de leur participation constructive qui nous ont permis de dégager un consensus sur le Programme d'action de Doha. À sa réunion tenue le 21 décembre 2021, le Comité préparatoire a d'ores et déjà recommandé que le Programme soit adopté. Nous remercions une fois encore la Représentante permanente du Bangladesh et le Représentant permanent du Canada de l'efficacité avec laquelle ils ont dirigé les travaux du Comité préparatoire, notamment pour ce qui a été de faciliter les négociations sur le Programme d'action de Doha.

Nous exprimons également une nouvelle fois notre reconnaissance à nos partenaires de développement et aux membres du Groupe des 77 et de la Chine pour leur plein appui, leurs contributions de fond et leur souplesse dans la mise au point du nouveau Programme d'action en faveur des pays les moins avancés. Le Programme d'action contient un certain nombre d'engagements de la part des pays les moins avancés et de leurs partenaires de développement dont on espère qu'ils transformeront réellement la vie de millions de personnes dans ces pays, afin de lutter contre la pandémie, de reconstruire en mieux et d'être plus résistants aux chocs.

Une fois le Programme d'action de Doha adopté le 17 mars, nous pourrions commencer à le mettre en œuvre. Étant donné les difficultés que nous rencontrons pour faire face aux conséquences de la maladie à coronavirus (COVID-19), ainsi qu'à la crise financière et climatique, nous avons plus que jamais besoin

d'un appui accru de la part de nos partenaires de développement, du système des Nations Unies et d'autres organisations financières.

Je tiens en outre à exprimer nos remerciements et notre reconnaissance au Gouvernement qatarien pour son appui sans faille à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et au processus préparatoire. L'Ambassadrice Alya Al-Thani mérite tout particulièrement notre gratitude pour son engagement personnel fort et son soutien dans toutes les activités liées à la Conférence.

Pour terminer, j'invite instamment les États Membres, le système des Nations Unies, les institutions financières internationales et toutes les autres parties prenantes à assister à la première partie de la Conférence à un niveau approprié et à être représentés au niveau des chefs d'État et de gouvernement, ainsi qu'au niveau des responsables, durant la deuxième partie de la Conférence, qui se tiendra à Doha du 5 au 9 mars 2023.

M^{me} Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : Nous tenons tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance.

L'État du Qatar se félicite de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 76/251, qui porte sur les nouvelles dates de la tenue de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

L'État du Qatar est honoré d'accueillir la Conférence et ne ménagera aucun effort pour bien la préparer, en coopération avec tous les partenaires, afin d'en assurer le succès. Nous nous réjouissons à la perspective de la tenue de la première partie de la Conférence, le 17 mars, et de l'adoption du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés.

Au vu de l'évolution du contexte international et de la multiplication des défis, l'adoption prochaine du Programme d'action de Doha est extrêmement importante, car elle permettra de le mettre en œuvre sans plus tarder, étant donné qu'il s'agit du premier Programme d'action qui aborde les défis liés aux conséquences de la maladie à coronavirus (COVID-19) pour les pays les moins avancés. Le Programme d'action permettra également d'apporter les changements souhaités et de bâtir des sociétés résilientes, et ce d'autant plus qu'il prévoit des mesures et des initiatives, ainsi que des engagements importants et ambitieux de la part de tous les acteurs. Il va sans dire que le succès du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés

nécessitera une action collective et l'appui de tous les partenaires internationaux.

L'État du Qatar se réjouit aussi à la perspective d'accueillir la deuxième partie de la Conférence à Doha, du 5 au 9 mars 2023, au plus haut niveau possible, avec la participation des chefs d'État et de gouvernement, et d'organiser toutes les activités prévues pour cette partie de la Conférence.

Pour terminer, nous soulignons que l'État du Qatar s'engage à remplir toutes les conditions nécessaires au succès de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Nous espérons qu'elle marquera un tournant et sera porteuse de changements

pour répondre aux attentes des pays les moins avancés en matière de développement durable et global. L'État du Qatar restera pleinement déterminé à jouer un rôle majeur dans cette entreprise mondiale importante et vitale. Nous ferons bon accueil à tous les participants à la deuxième partie de la Conférence, à Doha en 2023.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu la dernière oratrice au titre des explications de position après le vote.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 23 a) de l'ordre du jour.

La séance est levée à 15 h 20.